



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

14/02/25

Berger  
Levrault

ID : 065-216502260-20250210-2024003-DE

Séance du 10 février 2025 à 19h

2025/003

Présents :

Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZÈRES, Hélène FRANCÈS, Serge ALMENDRO, Ingrid BOUTARFA, Laetitia CAZABAN, Caroline ÉCORCHON, Dominique GAYE, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents :

Jean-Christophe MADELAINE (procuration à Sébastien ABADIE), Diane DE LUYCKER (procuration à Hélène FRANCÈS), Noémie DEUTSCH, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 5 février 2025

## FINANCEMENT DE FEUX TRICOLORES POUR SÉCURISER UN PASSAGE PIÉTONS SUR L'AVENUE DU POUHEY

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite aux réflexions menées dans le cadre de la commission « Le Pouey 2030 », la commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées pour la mise en place de feux tricolores pour sécuriser un passage piétons sur l'avenue du Pouey.

La commune a été retenue pour l'année 2025 sur le programme « Éclairage public », arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Madame le Maire rappelle que montant de la TVA est pris en charge par le SDE65. Le montant hors taxe de la dépense est évalué à 45 000 €.

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,
- s'engage à garantir la somme de 45 000 € au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,
- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

La secrétaire de séance,

Hélène FRANCÈS

Le Maire,

  
Gisèle VINCENT